



Avis rendu par la commission de sélection conjointe d'appel à projet médico-social réunie le 10 juin 2013

Référence : appel à projet 2012 - EHPAD 78 n°1

Objet: Création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 84 places dont 4 places d'hébergement temporaire, sur le territoire d'action sociale de Ville Nouvelle. Avis d'appel à projet publié le 26 décembre 2012.

La commission de sélection a établi le classement suivant :

1^{er} Médica France (Montigny-le-Bretonneux)

2^{ème} Coallia (Trappes)

3^{ème} Orpéa (Guyancourt)

4^{ème} Fondation Hospitalière Sainte-Marie (Voisins-le-Bretonneux)

5^{ème} Orpéa (Montigny-le-Bretonneux)

6^{ème} Home'Age (Elancourt)

Ne sont pas classés :

Korian : Désistement par courrier RAR daté du 4 juin 2013-06-19

MGEN : Désistement par courrier daté du 7 juin 2013

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil général des Yvelines et par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 10 JUIN 2013

Le Co-président titulaire de la Commission

Le Co-président litulaire de la Commission

Directeur du Pôle Médico-Social Agence Régionale de Santé

d'lle-de-France

Marc BOURQUIN

Le Vice-président délégué Conseil Général des Yvelines

Olivier DELAPORTE